

RELEVÉ DES IMMIGRANTS PROVENANT DES TERRITOIRES ÉTRANGERS CONTIGUS AUX ÉTATS-UNIS, AUXQUELS L'ACCÈS DU TERRITOIRE AMÉRICAIN A ÉTÉ REFUSÉ EN VERTU DES DISPOSITIONS DES LOIS RELATIVES À L'EMPLOI D'OUVRIERS ENGAGÉS À L'ÉTRANGER ET DES LOIS POUR RÉGLEMENTER L'IMMIGRATION, POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 1903.

	Idiots.	Aliénés.	Indigents ou en voie de le de- venir.	Affectés de mala- dies répu- gnan- tes ou graves et contagieuses.	Femmes pour fins de prosti- tution.	Ouvriers. embauchés.	Sans certificats.	Totaux rejetés.
Eastport, Me.	1	1	79	1	3	12	52	149
St-Stephen, N.-B.			1				35	36
Vanceboro, Neb.			214	1	2	39	223	479
Mégantic, Qué.			34					34
N.-Stratford, N.-H.	1		58			33	8	100
Newport, Vt.	2		67			19	66	154
Montréal, Qué.			441	380		34	22	877
Cornwall, Ont.			4			3	34	41
Ogdensburg, N.-Y.		1	19			3	28	51
Chutes-Niagara, N.-Y.		1	78	71		16	9	175
Black-Rock, Ont.			58	37	2	27		124
Windsor, Ont.		4	34	15		72	2	127
Port-Huron, Michigan		1	10	23	3	22		59
Saut-Sainte-Marie, Michigan		6	125	577	2	58		768
Winnipeg, Manitoba		1	113	177		45		336
Emerson "							56	56
Gretna "		1	3	19			197	220
Pembina, Dakota du Nord.			36	2		9	18	65
Estevan, T.N.-O.			16	17			73	106
Huntingdon, C. A.			9	6		6	41	62
Autres ports-frontière du Canada.		1	176	113	2	33	198	523
Total, frontière canadienne	4	17	1,575	1,439	14	431	1,062	4,542

Or, j'aimerais à savoir ce que sont devenus ces immigrants inacceptables. Il n'est pas à notre honneur qu'une fois rejetés par les fonctionnaires des États-Unis, comme indignes de mettre les pieds dans ce pays, ces immigrants soient laissés libres de demeurer ici à la charge du peuple canadien, au péril de la santé publique. Assurément, il doit y avoir quelque moyen de mettre un terme à cette pratique. Il doit y avoir quelque mesure qu'on pourrait adopter aux ports d'embarquement en Europe, pour s'assurer que tout homme, femme ou enfant qui se propose d'émigrer vers notre pays est dans les conditions physiques et morales voulues pour devenir citoyen du Canada. Je signale l'état ci-dessus à l'attention du ministre de l'Intérieur afin qu'il soit à même de nous en fournir quelque explication quand il viendra plus tard à traiter cette question. L'honorable ministre voudra-t-il nous dire, aussi, s'il est vrai que les compagnies de navigation reçoivent une prime pour le transport d'ouvriers agricoles, et dans ce cas, quelle somme a été dépensée pour cette fin durant le dernier exercice financier, et combien par tête ?

L'honorable M. SIFTON : L'arrangement au sujet du paiement de la prime a été expliqué à mainte reprise. Quant à la somme exacte payée l'année dernière, je ne sau-

M. CLARKE.

rais la donner; je ne porte pas ces renseignements dans mon chapeau. Je me ferai un plaisir de fournir des renseignements complets à cet égard quand mon budget sera en discussion. Je ne me propose pas de discuter par le menu l'état que mon honorable ami a signalé à mon attention; je me contenterai d'observer que les gens qui sont refusés à la frontière canadienne par des fonctionnaires des États-Unis ne sont pas nécessairement des immigrants qui ont traversé le Canada pour se rendre aux États-Unis; ils ont échappé à la surveillance de nos inspecteurs et ont été arrêtés par les inspecteurs des États-Unis. Il s'est trouvé nombre de cas de gens déjà établis aux États-Unis, qui sont venus au Canada, et qui ayant voulu rentrer aux États-Unis en ont été empêchés par l'inspecteur à cause de quelque tare physique. Je discuterai cette question en plus grand détail en temps opportun. Quant à notre propre inspection, à mon avis, l'examen médical des immigrants à leur arrivée au Canada est aussi complet et parfait qu'il peut être. Nous avons des médecins-inspecteurs des plus compétents. Nous avons une organisation aussi parfaite que possible, et cette organisation fonctionne admirablement dans tous ses détails. Je ne prétends pas dire que dans les années passées la visite médicale fût aussi parfaite qu'elle aurait dû l'être;